



**La Fédération Autonome  
de la Fonction Publique Territoriale  
Hérault - Gard - Lozère**

*vous souhaite  
une Bonne Année*



La FAFPT, est active sur les réseaux sociaux. Ainsi, vous pouvez suivre en direct l'actualité de notre organisation, mais aussi les actions des collègues et nos communiqués. Venez nous rejoindre sur nos comptes Facebook « **Fafpt Hérault** » pour les adhérents du département de l'Hérault et sur « **Fafpt Gard Lorère** » pour les adhérents du Gard/Lozère, mais aussi sur nos sites internet [www.fafpt34.org](http://www.fafpt34.org) et [www.fafpt30.org](http://www.fafpt30.org) pour télécharger vos bulletins d'adhésions directement sur la page d'accueil.

**Contacts :**

**Hérault**

**Pierre MOURET 06.99.44.30.34**

**Estelle GRAND 06 11 12 97 25**

**Bureau 04.67.69.54.75**

**Mail : [fafpt34@sfr.fr](mailto:fafpt34@sfr.fr)**

**Permanence syndicale : 207 Avenue Général De Gaulle 34400 LUNEL**

**Contacts :**

**Gard/Lozère**

**Didier RICARD 06.16.69.77.40**

**Bureau 04.66.72.77.97**

**Mail : [fafpt@fafpt30-48.fr](mailto:fafpt@fafpt30-48.fr)**

**Permanence syndicale : Jardins des entreprises – 290 Chemin de St Dionisy Bât. A 30980  
LANGLADE**

**Secrétaires de mairie**

**Brigitte VAUTHIER 06.60.76.99.28**

**Mail : [sectionfsdmfa30.48@gmail.com](mailto:sectionfsdmfa30.48@gmail.com)**



### ASSURANCE CHOMAGE

Le système d'**assurance chômage** connaîtra lui aussi d'importants changements en 2026. La durée maximale d'indemnisation sera réduite de 24 à 18 mois pour les demandeurs d'emploi de moins de 55 ans, et de 36 à 30 mois pour les plus de 55 ans. En contrepartie, le montant de l'allocation journalière sera revalorisé de 5% en moyenne.

Le gouvernement instaure également un système de dégressivité renforcé pour les hauts revenus. Au-delà de 4500 euros bruts mensuels, l'allocation sera diminuée de 30% après 6 mois de chômage, contre 9 mois actuellement. Cette mesure vise à inciter à un retour plus rapide à l'emploi pour les cadres et les salariés les mieux rémunérés.

Parallèlement, l'accent sera mis sur la formation et l'accompagnement des chômeurs de longue durée. Un budget supplémentaire de 500 millions d'euros sera alloué à **Pôle Emploi** pour renforcer le suivi personnalisé et proposer davantage de formations qualifiantes dans les secteurs en tension.

### AIDE A LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Pour faciliter les transitions professionnelles, le gouvernement lance un nouveau dispositif baptisé « **Rebond Professionnel** ». Il s'agit d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 6000 euros, destinée aux salariés souhaitant se reconvertis dans un métier en tension. Cette prime sera versée en trois fois : au début de la formation, à l'obtention du diplôme, puis après 6 mois dans le nouvel emploi.

Ces mesures s'accompagnent d'un renforcement du **Compte Personnel de Formation** (CPF), avec un abondement exceptionnel de 1000 euros pour tous les actifs n'ayant pas utilisé leurs droits depuis 3 ans.

### ALLOCATIONS FAMILIALES

Les **allocations familiales** seront revalorisées de 2% au 1er avril 2026. Cette hausse concernera également les autres prestations familiales comme l'allocation de rentrée scolaire ou la prime à la naissance. Le plafond du quotient familial sera relevé de 1500 à 1700 euros par demi-part fiscale, une mesure qui bénéficiera aux familles des classes moyennes.

### ASSURANCE AUTOMOBILE

Au 1er janvier 2026, les tarifs d'assurance auto augmenteront de 4 à 5 %, poursuivant une tendance à la hausse depuis 2010.

Cette hausse est due à l'augmentation des coûts de réparation, du vol de véhicules et des catastrophes naturelles.

Préparez-vous aux changements en 2026, car tous les automobilistes seront impactés par ces hausses tarifaires.

### APL ET AIDES AU LOGEMENT

Les **APL** dépendent de votre loyer, de votre zone et de vos ressources sur 12 mois glissants. Elles sont **recalculées chaque trimestre**. En 2026, une revalorisation des paramètres devrait intervenir à l'automne. Elle s'appuie sur l'indice de référence des loyers.

Un déménagement ou une hausse de loyer déclenche un nouveau calcul. La revalorisation d'octobre ne couvre pas toujours tout l'écart de loyer. Gardez les justificatifs à jour pour éviter une suspension. En cas de chute de revenus, demandez une actualisation rapide.

## APPELS MASQUES

Jusqu'ici, un appel masqué signifiait le plus souvent que l'appelant avait choisi de cacher volontairement son numéro. A partir du 1er janvier 2026, ce ne sera plus la seule explication. L'Arcep demande aux opérateurs d'afficher les appels en numéro masqué dès que l'authentification du numéro appelant ne peut pas être garantie, pour des raisons purement techniques.

Cette règle vise deux grandes situations : l'ensemble des cas où le réseau ne parvient pas à vérifier l'authenticité du numéro, et les appels passés depuis l'étranger avec un numéro français non authentifié, en particulier les mobiles.



## CONGE DE NAISSANCE

C'est l'une des rares mesures qui a réussi à faire consensus à l'Assemblée nationale. Le dispositif envisagé accorderait à chaque parent **un à deux mois supplémentaires de congé** après la naissance de votre enfant, avec une indemnisation plus élevée que celle du congé parental actuel. Certains scénarios prévoient jusqu'à quatre mois par parent.

Comme pour les congés maternité et paternité, ce nouveau congé de naissance sera indemnisé par la Sécurité sociale. À hauteur de 70% du salaire net le premier mois, puis 60% le second mois. La création d'un nouveau congé de naissance a été votée 288 voix pour contre seulement 15 contre.

Un amendement de LFI propose même que ce nouveau congé de naissance commence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour qu'il soit définitivement adopté, il faut que l'ensemble du PLFSS 2026 soit voté par le Parlement.

## CARBURANT

**L'année 2026 va mal débuter pour les automobilistes. Le carburant va voir son prix augmenter.**

Le 1er janvier 2026, les prix des carburants augmenteront de 4 à 6 centimes par litre en France, selon l'Ufip.

Cette hausse est due au durcissement des Certificats d'économie d'énergie (CEE), augmentant la part des CEE de 11 à 15-17 centimes par litre.

Les automobilistes doivent se préparer à des coûts accrus à la pompe, potentiellement ravivant des tensions sociales.

## CONTRÔLE TECHNIQUE

**Le contrôle technique évolue au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec l'intégration des rappels de sécurité les plus graves dans la procédure, notamment ceux liés aux airbags Takata. Une mesure pensée pour mieux protéger les automobilistes, sans bouleverser les vérifications habituelles.**

À partir du 1er janvier 2026, le contrôle technique en France inclut les rappels de sécurité graves, notamment les airbags Takata.

Les véhicules avec airbags Takata défectueux seront mis en contre-visite et ne pourront circuler sans réparation confirmée.

Vérifiez si votre véhicule est concerné par un rappel grave pour éviter l'immobilisation dès 2026.

À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**, le contrôle technique des véhicules en France intègre une nouvelle dimension de sécurité, ciblant en particulier les campagnes de rappel importantes, sans toutefois modifier la nature générale des vérifications déjà en vigueur. Cette évolution, portée par le ministère de la Transition écologique, vise à mieux informer les automobilistes et accélérer le traitement des défauts les plus dangereux sur les routes.

Dès le **1<sup>er</sup> janvier**, lors d'un contrôle technique, le centre devra **vérifier automatiquement si le véhicule fait l'objet d'un rappel grave**. Si tel est le cas, le contrôleur informera le propriétaire et l'inscrira sur le procès-verbal. Mais la nouveauté la plus significative concerne **les airbags Takata classés "stop drive"** :

Le véhicule sera **automatiquement mis en contre-visite**, même si aucun autre défaut n'est constaté.

Le contrôle technique **ne pourra être validé qu'après la réparation confirmée par un garagiste de la marque**.

Tant que l'airbag dangereux n'est pas remplacé, le véhicule **n'a plus le droit de circuler**, dès le lendemain de l'inscription du défaut.

L'objectif officiel de cette procédure est de renforcer la protection des usagers en s'assurant qu'un rappel grave ne reste pas ignoré faute de sanction réelle. Jusqu'ici, les campagnes de rappel dépendaient essentiellement de l'initiative du propriétaire du véhicule.

## CHANGEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026 marquera une étape clé pour toutes les entreprises : une réforme profonde des cotisations patronales et des allégements sociaux entrera en vigueur. Et cela aura des conséquences concrètes sur vos budgets, salaires et pilotage RH.

Ce qui change : Le dispositif de la réduction générale des cotisations patronales (ex-réduction Fillon), désormais appelé Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU), sera totalement remodelé avec une nouvelle formule de calcul actée par le décret n° 2025-887 du 4 septembre 2025.

## CSG SUR LES REVENUS DE CAPITAL

Autre levier de recettes, la hausse de CSG (Contribution sociale généralisée) sur certains revenus du capital, rebaptisée « contribution financière pour l'autonomie » (CFA) :

- le taux de CSG passe de 9,2 % à 10,6 % sur une partie des revenus du capital (soit +1,4 point) ;
- les revenus visés notamment : dividendes, compte-titres (actions, obligations, SICAV), intérêts de certains comptes et livrets bancaires, intérêts des comptes à terme etc.
- les revenus non concernés par la hausse : revenus fonciers, plus-values immobilières, produits d'assurance-vie, PEL et autres plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire.
- rendement attendu : environ 1,5 milliard d'euros, affecté à la branche Autonomie de la Sécurité sociale.

Si vous avez surtout de l'épargne logement ou de l'immobilier locatif, l'impact direct est limité. En revanche, si vous détenez un portefeuille d'actions, d'obligations ou de livrets bancaires bien garnis, la ponction sera plus visible.



## DPE

Le mode de calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) va changer au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le coefficient de conversion de l'électricité, actuellement fixé à 2,3, **sera abaissé à 1,9**. Il va permettre une augmentation de la note de certains logements qui se chauffent à l'électricité. Bonne nouvelle, aucun logement ne verra son DPE baisser.

Sur les 4,8 millions de passoires énergétiques au 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est environ **850 000 logements qui vont être concernés** par cette sortie de la classe F ou G du DPE.

## DECLARATION DE DONS

Une nouvelle démarche en ligne pour 2026. Si dans les prochaines semaines, vous recevez de l'argent ou un bijou, attention cela doit être déclaré aux impôts. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, terminé le format papier, tout se fait en quelques clics sur Internet.

C'est à la personne qui reçoit le don d'effectuer la démarche et cela ne concerne pas que l'argent. Les bijoux, les œuvres d'art, les véhicules ou encore des actions, dès que l'on vous offre quelque chose, peu importe la valeur, cela doit être déclaré en ligne sur le site des impôts.

## DRONES

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la réglementation française sur les drones connaîtra des modifications significatives, principalement en raison de l'adoption complète des normes européennes. Voici les principaux changements à anticiper :

**1. Disparition des scénarios nationaux S1, S2 et S3 :** Les scénarios nationaux actuels, à savoir S1 (vol en vue hors agglomération), S2 (vol hors vue hors agglomération) et S3 (vol en vue en agglomération), seront supprimés au profit des scénarios européens standardisés. Jusqu'au 31 décembre 2025, une période de transition permet aux exploitants déclarés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 de continuer à utiliser ces scénarios nationaux. Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, seuls les scénarios européens seront applicables.

**2. Adoption des scénarios européens STS-01 et STS-02 :** Les scénarios européens standardisés entreront pleinement en vigueur :

- **STS-01** : Opérations en vue directe (VLOS) dans des zones peuplées, nécessitant l'utilisation de drones de classe C5.
- **STS-02** : Opérations hors vue (BVLOS) dans des zones faiblement peuplées, requérant des drones de classe C6.

**3. Obligations pour les exploitants et télé pilotes :**

- **Formation et certification** : Les télé pilotes devront obtenir des certifications conformes aux nouveaux scénarios européens. Les qualifications antérieures, telles que le Certificat d'Aptitude Théorique Télé pilote (CATT), ne seront plus valides pour les nouveaux scénarios.
- **Mise à jour des manuels d'exploitation** : Les exploitants devront adapter leurs manuels d'exploitation (MANEX) pour se conformer aux exigences européennes.
- **Utilisation de drones conformes** : Seuls les drones marqués des classes C5 ou C6 seront autorisés pour les scénarios STS-01 et STS-02, respectivement.

**4. Harmonisation européenne** : Cette transition vise à uniformiser la réglementation des drones à travers l'Union européenne, facilitant ainsi les opérations transfrontalières et renforçant la sécurité aérienne.

Il est essentiel pour les exploitants et les télé pilotes de se préparer à ces changements en adaptant leurs formations, équipements et procédures avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2026.



## ENVIRONNEMENT

Le budget 2026 intègre plusieurs mesures visant à accélérer la **transition écologique** et à réduire l'empreinte carbone de la France.

### Renforcement du bonus écologique

Le **bonus écologique** pour l'achat d'un véhicule électrique sera revalorisé. Il passera de 5000 à 7000 euros pour les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22 500 euros par part. Un nouveau bonus de 1000 euros sera créé pour l'achat d'un vélo électrique.

### Taxe carbone aux frontières

La France mettra en place, en coordination avec ses partenaires européens, une **taxe carbone aux frontières**. Cette mesure vise à rétablir une concurrence équitable entre les entreprises européennes soumises à des normes environnementales strictes et leurs concurrents étrangers. Les recettes générées seront intégralement affectées à un fonds pour la transition écologique des entreprises.

### Plan pour la biodiversité

Un « **plan biodiversité** » doté de 1 milliard d'euros sur trois ans sera lancé. Il prévoit notamment la création de nouvelles aires protégées, le renforcement des moyens de l'Office français de la biodiversité, et le lancement d'un programme de restauration des écosystèmes dégradés.

## EAU

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, plusieurs territoires vont voir le prix de l'eau potable grimper. C'est notamment ce qui va se passer pour les usagers du territoire d'Atlantic'eau, dont le cas est emblématique : le tarif passe à 2,44 €/m<sup>3</sup> TTC, soit une **hausse de 16 centimes par rapport à 2025**. Pour une famille consommant 120 m<sup>3</sup> par an (moyenne d'un foyer de 4 personnes), cela signifie environ **19 € de plus par an**.



## FORMATION PROFESSIONNELLE

Le budget 2026 prévoit une refonte en profondeur du système de **formation professionnelle**, avec pour objectif de mieux répondre aux besoins des entreprises et de faciliter les reconversions.

### Renforcement de l'apprentissage

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, mise en place pendant la crise sanitaire, sera pérennisée sous une forme adaptée. Les entreprises de moins de 250 salariés bénéficieront d'une prime

de 6000 euros pour l'embauche d'un apprenti, quel que soit son niveau de formation. Pour les plus grandes entreprises, l'aide sera conditionnée à l'atteinte d'un quota d'alternants.

## Création d'un « passeport compétences »

Un nouveau dispositif baptisé « **passeport compétences** » sera lancé. Il s'agit d'un outil numérique qui recensera l'ensemble des compétences acquises par un individu, que ce soit dans le cadre de sa formation initiale, de son expérience professionnelle ou de ses activités extra-professionnelles. Ce passeport, reconnu par les employeurs et les organismes de formation, facilitera les mobilités professionnelles et la valorisation des compétences informelles.

## FACTURATION ELECTRONIQUE

À partir du 1er septembre 2026, l'envoi et la réception des factures au format électronique ne seront plus une option, mais une obligation progressive.

**Toutes les entreprises assujetties à la TVA** et établies en France sont concernées par cette obligation, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Cela inclut les indépendants, les TPE, les PME, les ETI et les grandes entreprises.

Les **entreprises qui réalisent des transactions B2B sur le territoire français** devront émettre et recevoir des factures électroniques. Celles qui ne sont pas assujetties à la TVA ou qui exercent uniquement à l'étranger sont généralement exclues du périmètre.

Les micro-entrepreneurs devront également se conformer à l'obligation, d'abord pour la réception dès 2026, puis pour l'émission à partir de 2027. Des solutions simplifiées seront proposées pour faciliter leur mise en conformité.

Ils devront être en capacité de recevoir des factures électroniques puis d'en émettre, selon le calendrier prévu pour les plus petites structures.



## IMPÔT SUR LE REVENU

Le **barème de l'impôt sur le revenu 2026** devrait être indexé sur l'inflation 2025. Les seuils des tranches augmentent pour limiter la "progression froide". Résultat: à revenu stable, vous évitez un surcroît d'impôt lié aux prix. Les montants exacts seront précisés au moment du budget.

Le **prélèvement à la source** s'actualise en janvier selon votre dernière déclaration. Vous pouvez corriger votre taux si vos revenus changent en 2026. Moduler à la hausse prévient un solde à payer l'été suivant. Moduler à la baisse soulage la trésorerie en cas de chute de revenus.

Les **crédits et réductions d'impôt** reconductibles donnent un acompte en janvier, puis un solde en été. Vérifiez les montants pour ajuster votre budget. Pensez au **taux individualisé** si vos revenus de couple sont inégaux. La fiscalité locale suit son propre calendrier, à part de l'impôt sur le revenu.



## LOGEMENT

Face à la crise du logement qui touche de nombreuses régions, le gouvernement déploie un plan ambitieux pour faciliter l'accès à la propriété et encadrer les loyers.

## Prêt à taux zéro renforcé

Le **Prêt à Taux Zéro (PTZ)** sera étendu et renforcé. Les plafonds de revenus pour y être éligible seront relevés de 15%, permettant à davantage de ménages modestes d'accéder à la propriété. Le montant maximal du PTZ passera de 138 000 à 160 000 euros en zone tendue. De plus, la durée de remboursement pourra être allongée jusqu'à 30 ans, contre 25 actuellement.

## Encadrement des loyers étendu

Le dispositif d'**encadrement des loyers**, déjà en vigueur dans certaines grandes villes, sera étendu à 20 nouvelles agglomérations de plus de 50 000 habitants. Les préfets auront la possibilité de fixer des plafonds de loyers en fonction des quartiers et des types de logement. Les propriétaires ne respectant pas ces plafonds s'exposeront à des amendes pouvant atteindre 5000 euros.

## LIVRET A, LEP, PEL

Chaque début d'année, les Français attendent avec impatience le moment où leurs **intérêts d'épargne** sont enfin versés. Mais 2026 s'annonce particulière : **Après une année marquée par des baisses successives de taux, les rendements seront moins généreux que prévu.** Pourtant, en comprenant comment sont calculés les intérêts et en anticipant quelques gestes essentiels, il est toujours possible de maximiser ce que vous toucherez le 1<sup>er</sup> janvier.

La question que tout le monde se pose est simple : **Combien votre Livret A, votre LEP ou votre PEL vont-ils réellement rapporter cette année ?**

Les taux révisés tout au long de 2025 ont progressivement **diminué le rendement global**, affectant directement le montant crédité en début d'année suivante. Le **Livret A**, par exemple, **est passé de 3 % à 2,4 %, puis à 1,7 %**, entraînant une moyenne annuelle d'environ **2,16 %**. Le **LEP**, pourtant considéré comme le plus avantageux, a lui aussi subi des ajustements, tout comme le **PEL** ouvert en 2025, dont le rendement net, après fiscalité, reste relativement modeste.

Pour vous permettre d'y voir clair, voici les montants estimés selon votre encours et selon les taux appliqués tout au long de l'année.

## LDDS

Pour 2025, le taux réglementé est resté à **3%** jusqu'au 31 janvier, puis il est passé à **2%** du 1er février au 31 décembre, selon la décision gouvernementale. De plus, cette bascule impacte directement le rendement annuel. Pour un solde stable toute l'année, l'effet des deux quinzaines de janvier à 3% porte le rendement annuel moyen vers environ **2,08%**. Par conséquent, votre calcul dépend à la fois des périodes et de votre historique de versements.

Le calcul des intérêts se fait par quinzaines, à compter du **1er** et du **16** de chaque mois. Ainsi, un versement commence à produire au **16** si vous déposez avant le **15**, ou au **1er** du mois suivant si vous déposez après. En revanche, un retrait cesse de produire au début de la quinzaine en cours. Le plafond du LDDS reste à **12 000 euros** hors intérêts, et les intérêts versés au **1er** janvier sont **nets d'impôt et de prélèvements sociaux**.

Sur la base d'un solde constant, l'ordre de grandeur est clair. Par exemple, un LDDS au plafond toute l'année génère autour de **250 €** au **1er** janvier 2026, avec l'effet des quinzaines de janvier encore à **3%**. De plus, un solde moyen de **5 000 €** rapporte environ **104,20 €**, et **1 000 €** tourne autour de **20,80 €**. En revanche, si vous avez versé ou retiré en cours d'année, le montant varie selon les dates exactes de quinzaines.

## LIMITATION DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Le Sénat avait retiré la mesure, mais l'Assemblée nationale l'a rétablie : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tout arrêt de travail initial est limité à un mois. Deux mois pour tout renouvellement. A l'origine, le gouvernement souhaitait même fixer cette limite à 15 jours.

Auparavant, il n'existe aucune limitation : un salarié en burn-out pouvait rester en arrêt 6 mois sur une seule prescription. Désormais, il devra consulter son médecin après un mois, puis tous les deux mois à chaque renouvellement. Le but derrière cette restriction est de réduire le taux d'absentéisme dans les entreprises et les dépenses liées aux arrêts de travail. Selon la Caisse nationale d'assurance maladie, ces derniers ont augmenté de 30% entre 2019 et 2024.

## LANGUE FRANÇAISE

Le rehaussement du niveau de langue française au niveau B2 (pour les demandes de naturalisation et de réintégration, ainsi que les procédures de déclaration par mariage) et la création d'un examen civique (pour les demandes de naturalisation et de réintégration uniquement).



## MALUS ECOLOGIQUE

À partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026**, certains véhicules d'occasion pourront être soumis, eux aussi, au malus écologique. En réalité, la mesure sera assez limitée et va concerner seulement une petite partie des voitures vendues. À partir de 2026, **le malus écologique va donc s'élargir à certains véhicules d'occasion** déjà immatriculés en France.

Quelles seront les voitures concernées ?

La taxe s'appliquera uniquement à un type précis de véhicules. Ce sont ceux, qui, lors de leur première immatriculation, ont été exonérés de malus pour des raisons liées au profil du premier propriétaire de la voiture :

- Un véhicule acheté **par une personne titulaire d'une carte mobilité inclusion (CMI)** mention "invalidité",
- Une voiture **appartenant à un diplomate**,
- Un modèle exonéré **pour raison familiale** (comme une carte famille nombreuse).

Plus la voiture est ancienne, **plus la décote est importante**. Autrement dit, le malus à payer diminue avec les années.

Exemple

Une voiture de 5 ans bénéficiera d'une réduction de 38 %.

À noter que la mesure s'appliquera uniquement **lors d'une revente ou d'un changement de carte grise**, et seulement pour les véhicules initialement exonérés du malus lors de leur première immatriculation.

## MA PRIM'RENOV

Le Décret n° 2025-956 du 8 septembre 2025 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique vient modifier plusieurs aspects du dispositif MaPrimeRénov'.

### Ce qui change en 2026 :

- Le Parcours accompagné est recentré sur les logements E à G et supprime le bonus de sortie de passoire énergétique
- L'accès au Parcours par geste est prolongé pour les maisons individuelles F et G jusqu'au 31 décembre 2026 en France métropolitaine
- L'obligation de réaliser un geste de chauffage éligible à la prime pour accéder au parcours par geste est levée jusqu'au 31 décembre 2026
- Les forfaits correspondants aux chaudières biomasse et aux travaux d'isolation des murs des dépenses éligibles du parcours par geste sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le dispositif MaPrimeRénov' est maintenu tel qu'il existait en 2025. Cependant, l'enveloppe allouée au dispositif, décidée en Loi de Finances souffre d'une baisse. Une partie des financements de la rénovation énergétique d'ampleur est renvoyée vers le dispositif des CEE.

Dans la continuité de ces ajustements apportés à MaPrimeRénov', une autre évolution concerne désormais le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), avec la révision du facteur de conversion de l'électricité. Cette mise à jour intervient après de nombreuses consultations depuis 2023, au cours desquelles les acteurs du secteur attendaient une clarification et une modernisation des méthodes de calcul.

## MINIMUM VIEILLESSE

Le **minimum vieillesse** (ASPA) sera lui aussi revalorisé de 3%, passant de 961 euros à 990 euros par mois pour une personne seule. Cette mesure bénéficiera à près de 600 000 personnes âgées en situation de précarité. Le gouvernement estime que cette augmentation permettra de réduire le taux de pauvreté des plus de 65 ans de 0,5 point.

Ces revalorisations s'inscrivent dans une volonté plus large de soutenir les personnes âgées, comme en témoigne également le renforcement des moyens alloués aux **EHPAD** et aux services d'aide à domicile.

## MINIMA SOCIAUX

Le **RSA** et l'**Allocation Adulte Handicapé** (AAH) connaîtront une hausse significative en 2026. Le montant du RSA pour une personne seule passera de 607 euros à 630 euros par mois, soit une augmentation de 3,8%. L'AAH sera quant à elle revalorisée de 4%, atteignant 1037 euros mensuels.

Ces revalorisations s'accompagnent d'une refonte du système de calcul des aides sociales. Le gouvernement introduit un « **revenu de base unique** » qui fusionnera progressivement le RSA, la prime d'activité et les allocations logement. L'objectif est de simplifier les démarches administratives et de réduire les effets de seuil qui peuvent freiner le retour à l'emploi.

Par ailleurs, une expérimentation sera lancée dans 10 départements pour tester un système de « **RSA conditionné** ». Les bénéficiaires devront s'engager dans une activité d'insertion (formation, bénévolat, stage) d'au moins 15 heures par semaine en contrepartie de l'allocation.

## MUTUELLE OBLIGATOIRE FONCTION PUBLIQUE

Le 1er janvier 2026 marquera une étape clé pour toutes les entreprises : une réforme profonde des cotisations patronales et des allégements sociaux entrera en vigueur. Et cela aura des conséquences concrètes sur vos budgets, salaires et pilotage RH. Ce qui change : Le dispositif de la réduction générale des cotisations patronales (ex-réduction Fillon), désormais appelé Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU), sera totalement remodelé avec une nouvelle formule de calcul actée par le décret n° 2025-887 du 4 septembre 2025.

## MARCHES PUBLICS

À partir du 1er janvier 2026, de nouveaux seuils s'appliquent à la commande publique, impactant les procédures de passation des marchés et les obligations de publicité des acheteurs. Publiés par le JOUE, ces montants revus à la baisse modifient le recours aux MAPA et aux procédures formalisées.



## NOUVELLE TAXE

L'État ne mise pas uniquement sur des économies : une **contribution de solidarité** sera instaurée dès 2026, destinée aux hauts revenus et à certains patrimoines, tandis que la lutte contre la fraude fiscale sera intensifiée. Parallèlement, plusieurs **niches fiscales seront réduites** – notamment les allégements sur les donations et certaines réductions d'impôt pour investissements locatifs – marquant la fin de plusieurs avantages.



## PER

Les plafonds liés aux versements volontaires sur un plan d'épargne retraite (PER) changent en 2026. En effet, avec la hausse de 2 % du plafond de la Sécurité sociale (il atteindra 48 060 euros), les montants que vous pourrez déduire de vos impôts via les versements volontaires sur votre PER augmenteront.

Les non-salariés pourront soustraire **jusqu'à 88 911 euros** selon leurs bénéfices avant imposition, tandis que les salariés et fonctionnaires auront **un plafond maximal de 37 680 euros**.

## PETITE ENFANCE

Un ambitieux « **plan crèches** » vise à créer 100 000 places d'accueil supplémentaires d'ici 2028. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement débloque une enveloppe de 1,5 milliard d'euros sur trois ans. Les collectivités locales qui s'engageront dans la création de nouvelles structures bénéficieront d'aides bonifiées.

Par ailleurs, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) sera revalorisé de 10% pour les familles monoparentales et celles dont les revenus sont inférieurs à 2 SMIC.

## PENSION DE REVERSION

Le calendrier prévoit une entrée en vigueur au **1er janvier 2026**, avec des règles plus lisibles. Le gouvernement a annoncé une harmonisation progressive entre régimes. De plus, les conditions liées au mariage, au divorce et au remariage doivent être clarifiées. L'objectif affiché reste la stabilité du niveau de vie du conjoint survivant.

Selon les indications disponibles, la **pension de réversion** resterait attachée au mariage. Le PACS et le concubinage ne seraient pas, à ce stade, assimilés au mariage. En revanche, le partage entre ex-conjoints devrait être sécurisé par des règles communes. Des décrets viendront préciser ces points sensibles.

Plusieurs caisses évoquent une simplification des démarches et des délais. Ainsi, des échanges automatisés de données pourraient accélérer l'instruction. Par conséquent, le versement initial pourrait arriver plus tôt qu'aujourd'hui. La lisibilité des droits serait améliorée pour les familles.

« La réversion doit protéger le niveau de vie du conjoint survivant, sans pénaliser les parcours de vie. »

#### Mariage, divorce, remariage : conditions clarifiées

Le mariage devrait rester la condition d'accès, comme dans la règle actuelle. La **pension de réversion** serait partagée entre ex-conjoints selon la durée des unions. Aussi, le remariage pourrait continuer à influer selon les régimes, surtout en complémentaire. Les textes d'application préciseront ces cas de figure.

Les divorces anciens soulèvent des questions pratiques, souvent complexes. Désormais, l'administration promet des notices plus claires et des simulateurs. De plus, un accompagnement téléphonique renforcé devrait orienter les dossiers fragiles. La **pension de réversion** serait ainsi plus prévisible pour les ex-conjoints.

- Vérifier votre situation familiale et vos actes d'état civil.
- Rassembler attestations de carrière et relevés de points.
- Simuler le montant selon les régimes concernés.
- Anticiper l'impact d'un remariage ou d'une union future.
- Contacter votre caisse pour les pièces manquantes.

Les ayants droit s'interrogent sur les délais. En pratique, les caisses visent un traitement plus homogène. Néanmoins, les dossiers avec ex-conjoints multiples resteront plus longs. Prévoyez une marge de temps pour éviter les ruptures de revenus.

## PROTHESES CAPILLAIRES

Le 100% Santé vous donne accès à certains modèles sans reste à charge, à condition qu'un professionnel vous les prescrive et qu'ils fassent partie des modèles remboursables. En 2026, les prothèses capillaires entrent dans ce dispositif.

Pour en bénéficier, voilà comment ça se passe pour vous :

- Vous consultez un dermatologue, un oncologue ou un médecin habilité qui vous prescrit une perruque médicale
- Vous choisissez un modèle chez un vendeur agréé
- L'Assurance maladie prend en charge une part du coût

Votre mutuelle santé complète, selon les garanties prévues dans votre contrat

Notre conseil : vérifiez toujours que le professionnel est bien agréé. Sans cette mention, le remboursement peut être réduit. Pensez aussi à garder vos factures : elles vous serviront pour votre assurance santé, ou lors d'un futur renouvellement.

## PLAN ANNUEL DES TRAVAUX DE COPROPRIETES

L'obligation de fournir et donc d'annexer le projet de PPT à l'acte a été échelonné dans le temps. Il concerne au 1<sup>er</sup> janvier 2026 le syndicat des copropriétaires qui comprend au plus cinquante lots à usage de logements, de bureaux ou de commerces.



## RETRAITES

Une hausse de vos pensions de retraite

En ce qui concerne le régime général, votre pension de base des retraites va bel et bien **augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2026**. Alors que la hausse était de 2,2 % en janvier 2025, elle ne sera qu'autour de 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La hausse résulte des calculs de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Les pensions de retraite du régime général auraient dû être gelées, mais cela a été supprimé en première instance le 13 novembre 2025 avec les voix de la gauche, du RN, et certains LR (308 contre 99).

Agirc-Arrco : pas de revalorisation au 1er janvier 2026

Alors que les pensions de retraite Agirc-Arrco sont revalorisées chaque année, cela a été la mauvaise nouvelle annoncée début novembre 2025. En effet, les retraités du secteur privé **ne verront pas leur pension Agirc-Arrco revalorisée en 2026**. Les partenaires sociaux n'ont pas réussi à se mettre d'accord le 17 octobre 2025. Votre pension Agirc-Arrco augmentera donc de 0 %.

Ce gel va malheureusement faire baisser votre pouvoir d'achat en 2026. Selon les calculs de *Notre Temps*, pour une pension totale de 1 400 euros, **la perte du pouvoir d'achat atteindra environ 11 euros par mois**, soit près de 136 euros sur l'année.

De nombreux retraités échappent à une hausse d'impôt en 2026

Les députés ont décidé de maintenir **un abattement de 10 % sur les retraites le 13 novembre 2025**. Son maintien évite à des millions de retraités de voir leur impôt augmenter. Sans cette décision, de nombreux foyers modestes auraient basculé dans une tranche d'imposition supérieure, **avec plusieurs dizaines d'euros en plus à payer chaque mois**.

La suppression aurait rapporté des économies non négligeables à l'État, environ 1,2 milliard d'euros, dans sa quête de redressement des finances publiques. De nombreux retraités vont donc échapper à une hausse d'impôt en 2026. Là aussi, la gauche, le RN, et LR ont bloqué cette mesure.

## RADAR

**De gros changements attendent les automobilistes en 2026 en ce qui concerne les radars : ils prendront en compte dans leurs arsenals trois nouvelles infractions qui s'annoncent très lucratives pour le gouvernement.**

À partir du 1er janvier 2026, les radars en France intégreront l'IA pour détecter de nouvelles infractions comme le non-port de la ceinture et l'usage du téléphone.

Les nouvelles infractions incluent le non-respect des distances de sécurité, avec des amendes de 135 euros et retrait de 3 points par infraction constatée.

Cette évolution vise à renforcer la sécurité routière et incite les conducteurs à adopter une conduite plus disciplinée sous surveillance accrue.

À partir du 1er janvier 2026, et au grand dam des automobilistes français, les radars ne se contenteront plus d'analyser **les excès de vitesse ou les feux rouges grillés**, mais prendront en compte de nouvelles infractions.

### Trois nouvelles infractions en 2026

Nos cabines et tourelles vont en effet **intégrer l'intelligence artificielle** dans une nouvelle génération d'appareils qui arriveront sur le terrain à partir de 2026, donc. Une bascule technologique soutenue par une enveloppe d'environ **46 millions d'euros**, inscrite dans le budget de modernisation du contrôle automatisé, avec un parc global qui doit continuer à grimper au-delà des 4 000 radars déjà actifs aujourd'hui. Ce qui change pour l'usager, c'est d'abord l'extension du champ des infractions contrôlées automatiquement. Trois nouveaux motifs de verbalisation font leur entrée dans l'arsenal : **le non-port de la ceinture de sécurité, l'usage du téléphone au volant et le non-respect des distances de sécurité**. Chacune de ces infractions donnera lieu, en cas de constatation par le radar, à une amende forfaitaire de 135 euros et un retrait de 3 points sur le permis, avec la possibilité de cumuler les sanctions si plusieurs manquements sont observés simultanément sur une même capture. Dans le scénario où un conducteur serait flashé téléphone à la main, sans ceinture et collé au pare-chocs de son voisin, la facture pourrait ainsi grimper jusqu'à **405 euros et 8 points** (la loi n'autorise pas la perte de plus de huit points en même temps). **Les jeunes permis**, dont le solde est limité à 6 points, apprécieront.

### Plus de liberté pour les collectivités locales

Derrière cette montée en puissance, l'État avance un double objectif : **renforcer la sécurité routière** en ciblant des comportements accidentogènes encore peu sanctionnés, et optimiser les cabines déjà amorties, en leur ajoutant de nouvelles fonctions plutôt qu'en construisant de nouvelles. La Sécurité routière parle de « **radar comportemental** » : il s'agit de contraindre les automobilistes à une conduite globale plus disciplinée, sous la surveillance constante des radars. Dans le même temps, les collectivités locales auront davantage de marges de manœuvre pour installer leurs propres dispositifs, ce qui devrait mécaniquement densifier la densité de radars, notamment sur le réseau secondaire et les voies jusqu'à maintenant peu surveillées. Un tournant culturel pour les automobilistes, qui pourront compter – pour ceux ayant la chance de pouvoir s'offrir une voiture récente - sur les **nombreuses aides embarquées** désormais largement répandues : régulateur adaptatif-, alertes de franchissement de ligne ou de collision vers l'avant, rappel du port de la ceinture de sécurité, etc. Pour les autres, la prudence sera de mise et il faudra **changer certains comportements** qui ont aujourd'hui encore la peau dure...



### SMIC

Comme chaque année, le salaire minimum (SMIC) **sera revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2026**. Il est calculé sur l'inflation subie par les 20 % des ménages les plus modestes. S'ajoute la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE).

Pour la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026, voici le calcul :

0,8 point (l'inflation subie par les ménages modestes) + 0,6 point (moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire de base des employés et ouvriers) = **1,4**.

Le SMIC devrait augmenter de 1,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le montant du Smic horaire brut serait de 12,056 euros brut, soit **1 827 euros brut par mois**. À noter que le SMIC avait été renouvelé à hauteur de 2 % en novembre 2024, donc avancé de deux mois, afin d'aider les ménages les plus modestes dans une période de forte inflation.

## SANTE

Le budget de la **Sécurité sociale** connaîtra une hausse significative en 2026, avec plusieurs mesures visant à améliorer l'accès aux soins et à moderniser le système de santé.

### Revalorisation des professionnels de santé

Les **médecins généralistes** verront leur consultation de base passer de 26,50 à 30 euros. Cette augmentation s'accompagne d'engagements sur la permanence des soins et la prise en charge des patients sans médecin traitant. Les infirmiers libéraux bénéficieront également d'une revalorisation de leurs actes, notamment pour les soins à domicile.

### Plan de lutte contre les déserts médicaux

Un « **plan déserts médicaux** » doté de 500 millions d'euros sur trois ans sera déployé. Il prévoit des aides à l'installation renforcées pour les jeunes médecins s'engageant à exercer dans les zones sous-dotées, ainsi que le financement de 1500 postes d'assistants médicaux supplémentaires.

### Développement de la télémédecine

Le gouvernement souhaite accélérer le déploiement de la **télémédecine**. Les consultations à distance seront désormais remboursées au même tarif que les consultations physiques, y compris pour les spécialistes. Un fonds d'investissement de 200 millions d'euros est créé pour équiper les établissements de santé et les EHPAD en matériel de téléconsultation.



## TRANSPORTS EN COMMUN

Des vidéos sur les réseaux sociaux qui ont fait le buzz ont annoncé la gratuité des transports en commun en 2026. Les différentes vidéos expliquent que les transports en commun seront gratuits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, contre une cotisation de 25 euros sur les salariés par mois.

Tous ces posts diffusés sont **de fausses informations**. Face aux rumeurs insistantes, le ministère des Transports a formellement démenti : « *À ce jour, aucune disposition légale ou réglementaire n'est envisagée en ce sens* ».

## TITRES RESTAURANT

Fini les pâtes et l'huile payées avec vos titres-restaurant : à partir de janvier, leur usage est limité aux repas consommables immédiatement. Une mesure qui fait suite à l'impossibilité de prolonger la dérogation car le texte n'est pas arrivé au Sénat avant la censure du gouvernement.

## TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LES COMPLEMENTAIRES SANTE

Le PLFSS 2026 instaure une contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé, pour la seule année 2026 :

- Taux : 2,05 % des cotisations perçues par les mutuelles et assureurs santé,
- Rendement attendu : environ 1 milliard d'euros.

Cette taxe avait été discutée initialement à 2,25 % avant d'être réajustée. Les députés ont souhaité encadrer son impact avec un amendement imposant aux complémentaires de ne pas la répercuter mécaniquement sur les contrats.

Cette mesure est clairement présentée comme une taxe exceptionnelle visant à corriger une hausse jugée « prématurée » des tarifs des complémentaires en 2024 (près de +8 %), réalisée en anticipation de mesures qui n'avaient finalement pas été mises en œuvre.

**Vous pouvez retrouver les grilles indiciaires sur nos sites : [www.fafpt34.org](http://www.fafpt34.org) et [www.fafpt30.org](http://www.fafpt30.org)**

**La FA-FPT a l'avantage d'être une organisation dont les préoccupations portent exclusivement sur les revendications des fonctionnaires territoriaux. Elle est donc au cœur des problématiques des agents de la Fonction publique territoriale et a pour objectif de rechercher l'amélioration du statut de la Fonction publique territoriale.**

**Vous souhaitez ou ne souhaitez plus recevoir les diffusions de la FA-FPT**

Envoyer un mail à [fafpt34@sfr.fr](mailto:fafpt34@sfr.fr) pour le département de l'Hérault , à [fafpt@fafpt30-48.fr](mailto:fafpt@fafpt30-48.fr) pour les départements **Gard/Lozère**

(Merci de préciser dans le corps du message : inscription ou désinscription aux diffusions de la FA-FPT de l'Hérault, Nom, Prénom, Collectivité, Service et adresse e-mail)

La Banque Française Mutualiste partenaire de l'Union Départementale de la Fédération Autonome



# L'APPLICATION DE LA FA-FPT EST ARRIVÉE !



**REPRODUCTION AUTORISÉE**

**VOUS POUVEZ DIFFUSER CE DOCUMENT A VOS COLLEGUES**



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale



A la FA-FPT chaque syndicat est autonome pour choisir ses revendications et ses combats au plus près des réalités de terrain de sa collectivité.

## L'Autonomie

### Nous sommes libres de tout parti politique

A la FA-FPT nous défendons l'apolitisme. Nous sommes indépendants de toute doctrine politique, d'influence philosophique ou d'obédience religieuse.

### Nous sommes pour le syndicalisme de proximité

A la FA-FPT nous sommes au plus près des agents et de leurs attentes au quotidien. Nous travaillons sur le terrain pour améliorer leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.

### Nous sommes pour le progrès social

A la FA-FPT, le progrès social est une exigence. Il doit concerter tous les agents quel que soit leur cadre d'emploi.

“Avec la FA-FPT, un syndicalisme différent et efficace existe”

# Soyez à la FA-FPT en toute Autonomie

La FA-FPT vous représente dans les instances de dialogue social tant localement que nationalement. La présence de la FA-FPT vous assure une véritable représentativité.



## La FA-FPT se bat pour :

### Le respect de vos droits

Le respect de vos droits consiste à reconnaître et à protéger les libertés et les garanties légales qui vous sont accordées.

### L'amélioration de vos conditions de travail

L'amélioration de vos conditions de travail signifie l'optimisation des facteurs tels que le confort, la sécurité, la flexibilité et les opportunités de développement professionnel.

### L'amélioration de votre pouvoir d'achat

L'amélioration de votre pouvoir d'achat désigne l'accroissement de votre capacité à acheter davantage de biens et services avec votre revenu disponible.

### Nos retraites d'aujourd'hui et de demain

Les retraites d'aujourd'hui et de demain font référence au système de prestations fournies aux travailleurs lors de leur cessation d'activité professionnelle.



FA-FPT

96, rue blanche 75009 paris  
contact@fafpt.org

Contact:

**FA-FPT 34**

fafpt34@sfr.fr

**FA-FPT 30-48**

fafpt@fafpt30-48.fr